

Lorsqu'une pâture est traversée par un cours d'eau et que ce dernier est clôturé, le plus simple est bien souvent de réaliser un **pâturage alterné**. Si aucun passage à pied sec n'existe, on effectuera la traversée au niveau d'un **gué**, là où les berges sont les moins raides, le moins fréquemment possible et en refermant la clôture immédiatement après celle-ci. L'installation d'une passerelle ou d'un passage au moyen d'un tuyau ne sera envisagée qu'en dernier recours.



Avantages et Inconvénients	Passage à gué clôturé	Coûts négligeables Aucune charge administrative	Nécessite la réorganisation du pâturage Risque de colmatage du lit du cours d'eau en aval du passage si les traversées sont trop fréquentes Travail supplémentaire pour réaliser la traversée Nécessite de doubler le nombre d'abreuvoirs
	en bois	Adapté à toutes les largeurs de cours d'eau Passage d'engin possible moyennant le calcul préalable de la capacité de charge Bonne intégration paysagère Pas de modifications du lit du cours d'eau	Coûts et ampleur des travaux proportionnels aux dimensions du cours d'eau et aux charges appliquées Durée de vie limitée Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
		Durée de vie très longue Capacité de charge élevée	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Mise en place correcte fastidieuse Destruction du lit du cours d'eau lors de l'installation Mal installé, cause souvent une entrave à la circulation de la faune aquatique Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
	éthylène	Durée de vie très longue Matériau 100% recyclé Installation plus aisée vu la légèreté du matériau	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Destruction du lit du cours d'eau lors de l'installation Mal installé, cause souvent une entrave à la circulation de la faune aquatique Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau
	éthylène	Installation aisée Coûts réduits Pas de modifications du lit du cours d'eau	Adapté aux cours d'eau non classés (max. 0,5m de large) Gabarit réduit de moitié nécessite un tube d'un diamètre égal au double de la largeur du cours d'eau Nécessite un permis d'urbanisme et une autorisation du gestionnaire de cours d'eau





















Fonds européen agricole pour le développement rural : "l'Europe investit dans les zones rurales."

INSTALLATION PAS À PAS d'un 1/2 TUBE en PEHD

Étape 1 : égaliser le lit du ruisseau sur une distance égale à la longueur du passage et sur une largeur égale à deux fois le diamètre du tuyau

Étape 3 : recouvrir le tout d'une quantité suffisante de stabilisé et le compacter, en particulier au niveau des extrémités que l'on renforcera au besoin avec des pierres



Étape 2 : couper le tuyau à la longueur voulue au moyen d'une disqueuse ou d'une tronçonneuse, puis en deux dans le sens de la longeur, et le poser dans le lit du cours d'eau sur des pierres plates ou des dalles en béton



Différents modèles de **passerelles en bois** existent: passerelles en bois ronds, bois sciés, ponts mixtes bois / poutres métalliques, etc.

Étape 4 : recouvrir le tout de terre et dammer

Rappel!

L'installation d'un
passage pour le
bétail, quel qu'il
soit, nécessite une
autorisation du
gestionnaire de cours
d'eau et un permis
d'urbanisme

Les essences résistantes comme le douglas, le mélèze ou le chêne, qui supportent bien les intempéries, sont conseillées. Le bois d'épicéa traité au sel convient également mais sa longévité n'est prolongée que de quelques années par le traitement.

La passerelle devra être suffisemment longue pour reposer sur les berges. L'emplacement idéal présente des berges droites, stables et sèches. On veillera à l'absence de tout obstacle dans le lit du cours d'eau (rochers, embâcles, chute, etc.).

Des lattes de bois (espacées d'au moins 35cm) ou un revêtement antidérapant doivent être installés au niveau du tablier.





Renseignements:

Contrat de rivière Lesse ASBL Rue de Préhyr 12F à 5580 Rochefort 084 : 22 26 65 info@crlesse.be



Si l'on opte pour le **tuyau en béton**, son diamètre devra être au minimum d'une fois et demi la largeur du ruisseau. Cette information peut être obtenue auprès du gestionnaire de cours d'eau.

On veillera à l'enfouir suffisamment dans le lit du cours d'eau en respectant la pente naturelle du terrain.

Hormis les riques que le tuyau se brise, le non respect de ces consignes entraine de nombreux problèmes : en pénétrant dans le tuyau l'eau est accélérée, le substrat naturelle ne peut s'y déposer et une chute se forme à la sortie. Le tuyau constitue alors un obstacle à la circulation de la faune aquatique.

Editeur responsable : Françoise Dawance Chaussée de Marche 1 - 5363 Emptinne